

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2026

Délibération n°2026/43

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : le 11/08/2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, LEFRANC Françoise, VACHER Céline, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, DELINE Stéphane METIVIER Clément.

Procurat(s) : Nathalie BOLOTINHA à Patricia BOUCHET, Claudine SORTELLE à Eric DARRIGRAND-LACARRIEU.

Absent(s-es) : BOLOTINHA Nathalie, LE BRETON Mickaël, SORTELLE Claudine.

Nombre de Membres en
exercice : 15

Nombre de Membres
présents : 12 + 2
procurations

Nombre de membres
votants : 14

Secrétaire de séance : Arnaud PANNETIER

Objet : Projet intercommunal de mutualisation des services

Monsieur le Maire rappelle la démarche qui a conduit cinq communes à se regrouper et à proposer une convention de partenariat.

Les communes de Bléruais, Muël, Saint-Gonlay, Saint-Maugan et Saint-Malon-sur-Mel partagent depuis plusieurs années des expériences ou des réflexions sur le prêt de matériel, le partage de personnel, la mise en place de projets culturels. Le contexte budgétaire contraint et les besoins en personnel incitent les communes à repenser aujourd'hui leurs organisations, dans une logique d'optimisation des ressources et de maintien d'un service public de qualité.

En partenariat avec l'État, dans le cadre du programme Villages d'Avenir, et le Département d'Ille-et-Vilaine, elles ont décidé de réfléchir à :

- La mutualisation des agents techniques au sein d'un service technique mutualisé,
- La création d'un réseau d'entraide des secrétaires de mairie pour palier temporairement les absences et répondre aux urgences.

Elles se sont donc rapprochées du CDG35 afin d'être accompagnées sur les enjeux suivants :

- Disposer d'un état des lieux de l'organisation et des fonctionnements de chaque service technique,
- Engager une démarche prospective de type GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) au niveau des services techniques dans la perspective d'aligner moyens-compétences et besoins actuels et futurs,
- Fournir aux élus des éléments d'aide à la décision (scénarios d'organisation cible, plan d'action opérationnel...) élaborés dans le cadre d'une démarche de co-construction entre élus et agents concernés.

Délibération n° 2026/43

Page n° 2/2

Cette prestation, assurée par le CDG35, s'élève globalement à 10 307,50 €.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge de cet accompagnement, de financement et de répartition financière entre les communes.

La commune de Muël s'est proposée d'assurer la gestion administrative de la contractualisation avec le CDG35 et de se charger des demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- s'engage dans cette démarche partenariale,
- valide la convention de partenariat proposée,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant,
- s'engage à prendre en charge la quote-part correspondante (cf point 4.2 de la convention),
- charge la commune de Muël de solliciter une subvention pour le compte des 5 communes auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre « d'Ambitions communes » comme indiqué dans la convention de partenariat.

Le Maire,

Etienne BONNIN